

nombre de démarches ont été faites quant aux effets de l'application du projet de loi sur certains groupements ouvriers du pays. Il fallait tenir compte de ces instances et les examiner avec beaucoup de soin, et c'est ce qu'on a fait. Il s'ensuit que nous nous proposons d'apporter au projet de loi certaines modifications. Quoi qu'il en soit, une question est encore pendante, et le gouvernement l'étudie activement. Voilà où en sont les choses en ce moment.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je voudrais rectifier la déclaration que j'ai faite. J'ai dit que le comité plénier a été saisi de la chose il y a un mois, mais en vérifiant, je constate que c'était il y a deux mois. Il me semble que le comité plénier a déjà été saisi de cette question depuis longtemps.

L'hon. M. McIlraith: C'est exact, monsieur l'Orateur. Il y a de cela bon nombre de semaines, bien que je ne sache pas à quelle date précise la Chambre a été saisie de la question. Beaucoup d'instances ont été présentées. Aux yeux du gouvernement, ce bill est très important et il s'agit dans ce cas d'approuver ou de tenter d'approuver un bill parfait et non un bill imparfait. Ces instances ont révélé que le projet de loi avait besoin d'améliorations.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre ou au leader de la Chambre; à celui qui est le mieux en mesure de répondre. Le gouvernement peut-il nous dire si la session sera ajournée ou prorogée? Et dans l'un ou l'autre cas, quelle sera la durée des vacances parlementaires?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de répondre à cette question. Le gouvernement se propose de présenter une motion à la Chambre, quand celle-ci sera disposée à l'étudier, prévoyant un ajournement de la Chambre jusqu'au 16 février. Cependant, comme au cours des derniers ajournements, il a été stipulé que l'Orateur peut convoquer la Chambre plus tôt en cas de nécessité, la motion proposée renferme aussi une disposition selon laquelle l'Orateur suppléant pourrait agir à la place de Son Honneur l'Orateur si ce dernier était incapable, pour cause de maladie ou pour d'autres raisons, de convoquer la Chambre.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le préopinant a posé fondamentalement la

question que je voulais poser, mais j'aimerais demander au leader de la Chambre s'il est possible, par respect et par considération pour les députés qui ont un long voyage à effectuer, d'indiquer les intentions du gouvernement? Quand se propose-t-il d'ajourner afin que nous puissions réserver nos places?

L'hon. M. McIlraith: Ma foi, monsieur l'Orateur, je ne puis pas parler au nom des partis d'opposition, mais j'espère qu'il sera possible d'ajourner dans environ deux heures et demie.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, comme tout le monde semble de meilleure humeur, j'aimerais poser une question supplémentaire qui m'est dictée par de nombreuses requêtes des débardeurs au sujet du bill sur les normes de travail. On pourrait autrement avoir l'impression que je veux retarder la mesure législative ou encore que j'approuve ce qui a été proposé. Le ministre donnera-t-il aux débardeurs, qui s'inquiètent des répercussions de ce bill sur leurs conditions de travail à Halifax et à Saint-Jean au cours des mois d'hiver, l'assurance qu'ils auront toutes les chances de présenter leur cas dans l'intervalle? S'ils n'obtiennent pas satisfaction, le gouvernement proposera-t-il des modifications ayant trait à cette situation en particulier?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, la réponse est oui. J'espère que ces instances seront faites sans tarder.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Une question complémentaire au leader de la Chambre. Le gouvernement songe-t-il à rappeler la Chambre avant le 16 février si le comité du régime de pensions du Canada a terminé son rapport final avant cette date?

L'hon. M. McIlraith: On n'en sait rien et il est impossible de donner à cela une réponse précise. J'espère qu'il ne sera pas nécessaire de convoquer la Chambre avant le 16 février, car je crois qu'une tâche énorme attend le comité des pensions, mais il le faudra peut-être. Je ne puis prédire l'avenir.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le leader de la Chambre pourrait-il user de son influence auprès du secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour que les vacances des membres du comité des pensions se prolongent au-delà du 12 janvier. C'est beaucoup demander à mon avis.